

MANDAT D'EXPERT·E AUX EXAMENS D'ASSISTANT·E SOCIO-EDUCATIF·VE (CFC ASE)

1. Mission et rôle de l'expert·e

Évaluer selon la procédure en vigueur les prestations d'un·e candidat·e CFC ASE finaliste selon l'ordonnance de formation ASE.

L'expert·e est sollicité·e, selon les besoins du collège, durant généralement les mois de mars, avril, mai et juin.

2. Profil

- Au bénéfice d'un CFC ASE ou d'une formation équivalente.
- 3 ans d'expérience, depuis l'obtention du titre professionnel, dans le domaine du travail social.
- En activité à minimum 50% dans le domaine social et être en lien direct avec le profil ASE.
- Maîtriser le plan de formation ASE, et principalement l'évaluation des compétences métier.
- Être doté des compétences et qualités suivantes :
 - Fiabilité et rigueur
 - Pratique réflexive, capacité d'analyse et d'argumentation
 - Sens de l'observation et facilité rédactionnelle
 - Aisance relationnelle et capacités à travailler en équipe
 - A l'aise avec les outils informatiques
- Être formateur·trice en entreprise et avoir déjà suivi des apprentis, représente un avantage certain pour l'exercice du mandat.
- Pouvoir s'engager pour un minimum de 5 journées d'expertise selon les besoins de la cheffe experte entre les mois de mars et de juin, ainsi que participer à la correction de l'examen de connaissances professionnelles, qui se déroule chaque année le samedi de la semaine 23.
- Le cumul d'un mandat de commissaire d'apprentissage ou de formateur au sein de l'OrTra et/ou de l'ECASE n'est pas autorisé.

3. Formation

Deux jours de formation (cours gratuit et obligatoire) donnés par l'HEFP :

- 1 cours de base sur les compétences liées au rôle d'expert
- 1 cours spécifique métier sur la procédure de qualification des ASE

Une attestation fédérale certifie le mandat d'expert.

- 1 jours de formation continue par année (cours gratuit et obligatoire) donnée par la cheffe experte

MANDAT D'EXPERT·E AUX EXAMENS D'ASSISTANT·E SOCIO-EDUCATIF·VE (CFC ASE)

4. Ce que le poste offre:

- Participer à l'évaluation de la procédure de qualification ASE
- Garantir la reconnaissance et valorisation du métier et du CFC
- Faire partie d'un collège d'expert dynamique
- Découvrir de nouveaux lieux de pratique sur tout le canton
- Développer son réseau professionnel
- Développement personnel
- Revenu accessoire

5. Envoi des dossiers de candidature

Si vous correspondez au profil requis et souhaitez envoyer votre dossier de candidature, veuillez l'adresser à Madame Rébecca Blanc, cheffe experte cantonale ASE.

r.blanc@ortra-ge.ch.

Le dossier doit parvenir en un seul fichier PDF, avec les documents classés dans l'ordre suivants :

- Formulaire de l'OFPC
- Lettre de motivation
- CV avec photo
- Copies des titres et diplômes
- Bulletin de notes CFC (pour les ASE uniquement)
- Certificat de travail intermédiaire de votre employeur actuel datant de moins de 3 mois
- Attestations/certificats de travail
- L'accord écrit de votre employeur si vous travaillez à 100%

La période de postulation est fixée de janvier à fin mai pour la procédure de l'année suivante. Les dossiers seront examinés au cours de l'été, et seules les candidatures complètes et répondant au profil recherché recevront une réponse.

6. Sélection et nomination

La sélection s'opère en fonction de la correspondance au profil ci-dessus ainsi qu'aux besoins et priorités d'engagement définis par la cheffe-experte. Lorsque cette dernière et la commission de l'OrTra préavisent favorablement, les dossiers de candidature sont transmis à l'OFPC pour nomination.